



CLUB D'ESCRIME DE SAVERNE « LA LICORNE »

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027 (LASER RUN)

Cadre réservé au Club

- ☐ Cotisation ☐ Cotisation (50,-€) ☐ Statuts + R.I. remis
☐ Chèque de caution bénévolat (50,-€)
☐ Certificat médical ☐ Att. QS ☐ Autorisation image
Catégorie ☐ Dossier complet

Adhérent

Nom Prénom Date et lieu de naissance
Sexe M ☐ F ☐
Nationalité

Pour un adhérent mineur

Père Mère
Adresse
Tél Fixe Portable tireur
Portable mère Portable père
Adresse mail

Décharge en cas d'accident :

Je soussigné (e)ou représentant légal de l'enfant
autorise le Maître d'armes et les responsables du club à prendre toutes les mesures d'urgence me concernant ou
concernant mon enfant en cas de nécessité oui ☐ non ☐

Problèmes médicaux à signaler : oui ☐ non ☐

Si oui lesquels :

Médecin traitant :

S'il y a des modifications en cours d'année merci de bien vouloir nous le signaler rapidement

J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement oui ☐ non ☐

- ☐ J'autorise le Club ☐ Je n'autorise pas le Club
☐ à me photographier et me filmer ☐ à photographier et filmer ledit mineur

Pour des appels urgents souhaitez-vous être prévenus par téléphone ☐ par sms ☐ par mail ☐

Comment avez-vous eu connaissance de notre club : internet ☐ Facebook ☐ amis ☐ presse ☐ flyers ☐ autres ☐
précisez

ATTESTATION DE SANTE

Je soussigné(e)
ou représentant légal de
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé (QS SPORT Cerfa n°15699*01) et avoir répondu par la négative à
l'ensemble des questions.
Date et signature

COTISATIONS + LICENCES + FORFAIT MATERIEL

OPTION PENTATHLON LASER RUN		OPTION PENTATHLON NATATION
Sans adhésion escrime 135 € (dont 30 € licence FFPM et 40,00 € forfait matériel)	Avec adhésion escrime 70 € (dont 30 € licence FFPM)	Surcoût : à déterminer en fonction des tarifs du centre nautique.

COTISATION :	€	
COTISATION MEMBRE PASSIF :		+ 50,00 €
DEDUCTION PASS'SPORT (1) :		- 70,00 €
Code Pass'Sport		
TOTAL GENERAL		€

- 1) Le dispositif du Pass'Sport est reconduit pour la saison 2026/2027 pour favoriser l'inscription d'enfants dans un club sportif.
Lors de l'inscription et sur présentation du code la déduction de 70,00 € sera immédiatement appliquée.

Le forfait matériel ouvre droit à l'emprunt du matériel disponible au club pour les entraînements et la compétition pour le laser-run.

Je déclare exacts les renseignements que j'ai indiqués dans ce dossier

J'ai pris connaissance des conditions concernant le bénévolat et je souhaite être :

- ☐ membre actif du club et je fais **un chèque séparé de 50,00** qui ne sera pas encaissé si les heures de bénévolat sont effectuées.
- ☐ membre passif du club et je m'acquitte **de la cotisation de 50,00 €** à inclure dans le montant de la cotisation.

La signature implique l'adhésion à l'association avec acceptation du règlement intérieur (copie jointe au dossier d'inscription) et des statuts du CESL (copie délivrée sur demande ou consultable au club).

Fait à Le

Signature du licencié ou du responsable légal



CLUB D'ESCRIME DE SAVERNE «LA LICORNE»



Association inscrite au registre des associations et agréée par la Ligue d'Escrime d'Alsace

N° SIREN : 453 052 904 N° d'agrément jeunesse et sport : 67S820

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Réduction de 6,00 € sur la cotisation du deuxième inscrit par famille et les suivants.

Règlement possible :

- par chèques à l'ordre du **Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » ou CESL.**
- par chèques vacances
- par virement IBAN FR76 1027 8015 1300 0209 1590 116 BIC CMCIFR2A. Indiquer impérativement le nom du licencié, sans quoi nous ne pouvons identifier l'origine du paiement
-

Après inscription, la cotisation est due à l'année (sauf problème médical).

Avant inscription, DEUX ESSAIS GRATUITS ET SANS ENGAGEMENT SONT OFFERTS.

CERTIFICAT MEDICAL :

Pour les mineurs :

L'arrêté du 7 mai 2021 a mis en place une attestation en remplacement du certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence.

Cette attestation de santé devra être signée par les personnes exerçant l'autorité parentale. Celle-ci précise que l'enfant a bien répondu par la négative à l'ensemble des éléments du questionnaire de santé. Elle devra être présentée à l'association lors de la prise de licence et conservée par celle-ci.

La production du certificat médical demeure toutefois obligatoire lorsqu'au moins une des réponses au questionnaire de santé du mineur est OUI.

Pour les majeurs :

- Pour une nouvelle inscription un certificat médical de non contre-indication pour l'ensemble des activités avec la mention « en compétition » devra être fourni (validité : 3 ans).

- Pour un renouvellement de licence de moins de 3 ans, pas besoin de fournir un nouveau certificat, veuillez simplement remplir l'auto-questionnaire de santé obligatoire (Cerfa N°15699*01) et attester que vous avez répondu non à toutes les questions.

La production du certificat médical demeure toutefois obligatoire lorsqu'au moins une des réponses au questionnaire de santé est OUI.

A partir de 40 ans : Un certificat médical doit être présentée tous les 5 ans.

DONNEES PERSONNELLES ET AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES :

En autorisant le club à vous photographier et vous filmer ou à photographier et filmer le mineur vous acceptez l'utilisation et l'exploitation non commerciale de votre image ou de l'image du mineur dans le cadre de la promotion de l'association, la diffusion des résultats sportifs et des manifestations opérées dans le cadre de l'association, notamment sur le site internet et la page Facebook du club, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence de quoi, vous renoncez expressément à vous prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » qui trouverait son origine dans l'exploitation de votre image ou de l'image du mineur dans le cadre précité.

En tout état de cause, vous prenez note que le Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » recueille, dans le cadre et pour les besoins de l'adhésion de son membre, des données à caractère personnel qui le concernent. Ces données font l'objet d'un stockage, d'une conservation et d'un traitement informatique, dans le cadre légal, ce que vous reconnaissez. Cet enregistrement et ce traitement informatique sont uniquement destinés à permettre l'adhésion et le fonctionnement du club et de ses activités. Les données sont exclusivement destinées à l'usage du Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » de la Fédération Française d'Escrime et de ses organismes délégués, et ne seront diffusés qu'à eux et aux autorités pouvant légalement y avoir accès et qui les réclameraient. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression aux informations qui concernent vous et le membre de l'association, que vous pouvez exercer en adressant un courrier ou un courriel au Club d'Escrime de Saverne « La Licorne ». Ce traitement informatique est soumis à la loi française. En cas d'opposition au traitement des données, aucune adhésion au Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » ne pourra être effectuée.

**HORAIRE ET LIEU D'ENTRAINEMENT : Lieu : Cosc des Sources II 10 rue Sainte-Marie 67700
SAVERNE (entrée par la rue Sainte-Odile)**

Mercredi : de 14H00 à 15H00 et de 15H00 à 16H00 : selon âge et niveau
Vendredi : de 18H00 à 19H00

Notre club est soutenu par :

